



DATE : 18 décembre 2013

**Séance du Conseil général
sous la présidence de M. le Président
Jacques Bersier**

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux majorité = 16 Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Jacques Bersier.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 septembre 2013.
3. Budgets 2014
 - 3.1. Budget d'investissement (*débat organisé*)
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 3.1.1. Achat de tables pour la salle polyvalente
 - 3.1.2. Réfection de la route de la Gare
 - 3.1.3. CFF – espace Bike+Rail
 - 3.1.4. Eclairage public Vaudoise et Clos du Savua
 - 3.1.5. Achat d'un tracteur-tondeuse
 - 3.1.6. Réaménagement de la traversée du chemin forestier sur un affluent du ruisseau de Chaux
 - 3.1.7. Achat de terrain Zone Intérêt Général (ZIG)
 - 3.2. Budget de fonctionnement (*débat organisé*)
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
4. Reprise des infrastructures du quartier « Chemin Guillaume ». (*débat organisé*)
5. Informations communales.
6. Divers.

DATE : 18 décembre 2013

M. le Président Jacques Bersier salue les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillères et Conseillers communaux, la presse ainsi que le public pour cette séance ordinaire du Conseil Général de Cugy et les remercie de leur présence à cette séance.

Cette séance a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 49 du 6 décembre 2013, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune.

M. le Président Jacques Bersier demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT JACQUES BERSIER

M. le Président Jacques Bersier relève que cette soirée est orientée finances, dans un premier temps par un budget d'investissements où tous les sujets seront votés séparément, avec explications de la commission financière et les porte-paroles de chaque groupe ; ce sont des débats organisés. Ensuite nous passerons au budget de fonctionnement.

Pour faciliter le déroulement de l'assemblée, il propose de donner un micro au président de la commission financière et aux rapporteurs des groupes pour éviter des allées et venues pour le budget des investissements uniquement.

Il rappelle que pour la prise de parole, la formule de politesse est M. le Président, Mesdames, Messieurs.

M. le Président Jacques Bersier demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 25 SEPTEMBRE 2013

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas relu ce soir, sauf si quelqu'un en demande la lecture. Ceci n'étant pas le cas, M. le Président Jacques Bersier demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil général. Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. BUDGETS 2014

3.1. Budget d'investissements

M. le Président Jacques Bersier précise que c'est un débat organisé.

3.1.1. Achat de tables pour la salle polyvalente

M. le Président Jacques Bersier donne la parole à M. Claude-Alain Mast, responsable du dicastère des bâtiments.

M. Claude-Alain Mast nous informe qu'il s'agit du remplacement des 60 tables utilisées pour la salle polyvalente dont certaines sont en mauvais état.

DATE : 18 décembre 2013

Rapport de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière a examiné en détail le budget des investissements pour l'année 2014, qui se solde par un excédent de charges pratiquement jamais atteint de Fr. 2'190'559.--.

Ce budget comporte de nombreux postes qui constituent des reports de crédit, votés ces années précédentes, et qui n'ont pas encore été réalisés. Ce sont principalement :

Fr. 285'559.00 pour la fusion de notre corps de sapeurs-pompiers

Fr. 50'000.00 pour meubler nos modules scolaires

Fr. 474'500.00 pour l'aménagement de routes et de places, votés entre 2008 et 2013

Fr. 470'300.00 pour la protection des eaux, soit l'épuration et l'AIPG.

En ce qui concerne l'achat de 60 nouvelles tables pour la salle polyvalente, avec cette dépense, toutes les anciennes tables auront été remplacées et la commission financière ne peut que souscrire à cet achat qui est vraiment nécessaire. Elle donne donc un préavis favorable.

La parole est donnée aux groupes.

Mme Séverine Berger nous informe qu'à l'unanimité des personnes présentes, le groupe « Unité communale » accepte l'achat de 60 tables en remplacement de celles qui sont en mauvais état de la salle polyvalente.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » est favorable à l'achat de ces tables et demande s'il est prévu de vendre les anciennes tables et si oui à quelles conditions.

M. Claude-Alain Mast répond qu'il n'y a encore rien de prévu mais s'il y a des personnes intéressées à l'achat de ces tables, elles seront vendues mais on doit encore fixer le prix en fonction de l'état des tables. La commune a déjà été contactée pour une buvette.

M. Pascal Bersier nous informe que le groupe « Parti Socialiste » approuve le remplacement des anciennes tables de la salle polyvalente.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 26'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.1.2. Réfection de la route de la Gare

M. le Président Jacques Bersier donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

M. Alain Bürgy nous informe qu'il s'agit de la réparation du tronçon de la route communale qui passe devant le café de la Gare jusqu'à l'ACB. Les places de parc du café seront également refaites mais à la charge du propriétaire. Les travaux prévus avec déviation de la circulation et fermeture complète de la route sont : rabotage général (10 cm) de la chaussée y compris chargement et évacuation des matériaux, réglage et compactage de la surface en grave avec application d'une couche d'égalisation, fourniture et pose d'un enrobé bitumineux

DATE : 18 décembre 2013

monocouche AC 16 N épaisseur 8 cm. Remplacement des 4 grilles d'évacuation des eaux. Mise à niveau des pavés, couvercles, grilles et capes de vannes avant la mise en place de l'enrobé bitumineux. La surface est d'environ 340 m².

Rapport de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière donne un préavis favorable pour la réfection de la route de la Gare, vers le restaurant.

La parole est donnée aux groupes.

Mme Séverine Berger nous informe qu'à l'unanimité des personnes présentes, le groupe « Unité communale » accepte la réfection de la route de la Gare.

M. Christian Molleyres nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a analysé le bien fondé de cet investissement de Fr. 33'000.- à charge de notre commune pour effectuer des travaux causés par le lourd passage de véhicules. Nous avons également noté que le propriétaire du restaurant de la gare profiterait de ces travaux pour rénover les places de parc du restaurant à ses frais. Chacun est d'accord sur le fait que ce tronçon communal est en mauvais état et nécessite des réparations. Cependant, le groupe est partagé. En effet, nous savons que les CFF vont entreprendre de gros travaux pour adapter et surélever le quai de la gare. Sur ce tronçon, ce chantier va engendrer un va-et-vient de machines de chantier et autres véhicules lourds qui seront dommageables pour notre nouvelle chaussée. A la suite de cette réflexion certains souhaitent voir se réaliser les travaux de réparation envisagés qu'une fois le chantier CFF terminé. Le groupe « Unis pour Cugy » laisse la liberté de vote à chacun sans émettre de proposition de vote.

M. Pascal Bersier nous informe que la réfection de cette route de la gare est nécessaire par conséquent le groupe « Parti Socialiste » approuve cette dépense

M. Alain Bürgy, en réponse à M. Molleyres, ne voit pas le bien fondé de passer avec des machines ou véhicules par cette route alors qu'il y a deux autres routes d'accès. Ne serait-ce déjà par la dimension du passage sous le silo.

M. Molleyres répond que pour exemple, devant chez lui, la route du Savua étant en chantier, les machines de chantier passent sur la route, devant chez lui et devant la maison Creux du Savua, route qui fait 2,30m et il arrive à voir passer ces machines.

M. Alain Bürgy répond qu'à la gare il y a deux accès et les travaux seront limités au quai de la gare et non la place de la gare. Le conseil prend toutefois note de sa remarque.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 33'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 1 Abstention : 2

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.1.3. CFF – espace Bike+Rail

M. le Président Jacques Bersier donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

DATE : 18 décembre 2013

M. Alain Bürgy nous informe que les CFF vont entreprendre différents travaux à la Gare de Cugy. La commune profite de ces derniers pour réparer et agrandir l'espace pour les vélos, qui est propriété de la commune. Ces travaux vont dans le sens des travaux de réfection du quai de la gare. Le programme est le suivant :

Au cours des prochaines années, les CFF construiront ou réhabiliteront, à l'échelle nationale, 2500 places de stationnement couvertes pour les deux-roues.

Les exigences relatives au stationnement des deux-roues aux abords des petites et moyennes gares sont très similaires, ce qui a conduit à l'élaboration d'une solution standard.

Le projet de construction de CFF Immobilier est mené dans l'intérêt des usagers, c'est la raison pour laquelle le stationnement des deux-roues doit être gratuit. CFF Immobilier assurera l'entretien et l'exploitation de ces installations.

Cependant, comme les installations Bike+Rail font également partie de l'espace public environnant la gare, les communes doivent participer à leur financement, à la hauteur de la moitié des frais engagés. Les coûts varient en fonction de l'aménagement des places de stationnement. Les avantages pour la commune sont :

- Les CFF SA apportent une contribution significative à un service qui, légalement, est du ressort de la commune.
- Aucune charge d'exploitation ou d'entretien des installations Bike+Rail n'incombera à la gare.
- Les usagers combinant trajets en train et en vélo disposeront d'un emplacement de stationnement moderne pour leur deux-roues.
- C'est également un moyen de renforcer le sentiment de sécurité subjectif aux abords de la gare.
- L'image de la gare s'en trouvera valorisée.

Les travaux prévus sont le remplacement de l'actuel couvert à vélos de la gare par un espace Bike+Rail de 30 places.

CFF Immobilier étant garant de la propreté et de la maintenance du Bike+Rail, aucune charge d'exploitation ou d'entretien de cet espace n'est à prévoir au budget de notre Commune durant les 10 prochaines années.

Rapport de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière donne un préavis favorable pour un espace Bike+Rail à la Gare CFF, dépense supportée à 50% entre la commune et les CFF.

La parole est donnée aux groupes.

Mme Séverine Berger nous informe que la réparation et l'agrandissement de l'espace pour les vélos de la gare est accepté à l'unanimité des personnes présentes par le groupe « Unité communale ».

M. Jacques Monnard relève que cette initiative, qui se concrétise en faveur du transport ferroviaire, est unanimement appréciée par le groupe « Unis pour Cugy » et ce d'autant plus que cet abri pour cycles est certainement l'extension au rail la plus convenable qui soit. Le coût pour cette infrastructure et son ancrage paraît raisonnable et c'est saisir une opportunité que d'entreprendre cette amélioration à l'occasion des aménagements CFF de notre gare. En conséquence, le groupe « Unis pour Cugy » salue cette initiative et en accepte l'investissement proposé.

M. Pascal Bersier nous informe que le groupe « Parti Socialiste » approuve l'aménagement de l'espace Bike+Rail.

DATE : 18 décembre 2013

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 21'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.1.4. Eclairage public Vaudoise et Clos du Savua

M. le Président Jacques Bersier donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère de l'éclairage public.

M. Alain Bürgy nous informe qu'il s'agit de la pose de l'éclairage public dans le quartier « Pré du Château » où sont situés les immeubles de la Vaudoise assurance ainsi que l'installation d'éclairage supplémentaire pour l'accès aux immeubles de la Vaudoise et du Clos du Savua. Au niveau du descriptif, il s'agit du raccordement et de la mise en place de 5 points lumineux, dont le déplacement et le remplacement du point existant au bas du sentier. Luminaires type LUMA MINI à LED.

Rapport de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière donne un préavis favorable pour l'éclairage public de la zone des immeubles de la Vaudoise et du Clos du Savua.

La parole est donnée aux groupes.

Mme Séverine Berger nous informe qu'à l'unanimité des personnes présentes, le groupe « Unité communale » accepte ce financement pour la pose d'un éclairage public au quartier Pré du Château.

M. Jacques Monnard relève que ce point du budget d'investissement interpelle le groupe « Unis pour Cugy » à vrai dire. Il est de notoriété que l'éclairage est un élément substantiel de notre feuille de route vers la sobriété énergétique, processus engagé sous l'étendard « Cité de l'énergie ». De fait légitimés par cet engagement, il se demande s'il n'est pas l'heure désormais de remettre en question ce qui a toujours été d'usage : ne serait-il pas justement conséquent d'envisager une réduction de consommation, à l'instar de ce qui a cours dans d'autres communes, non seulement en équipant de LED ces luminaires, mais en réduisant leur nombre par une implantation plus éparse, et en optant pour un éclairage interruptible ? Tout en émettant un avis favorable pour cet objet, le groupe « Unis pour Cugy » nous confie ses réflexions.

M. Pascal Bersier nous informe que le groupe « Parti Socialiste » est favorable à l'investissement nécessaire pour l'aménagement de l'éclairage.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 17'600.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont acceptés.

DATE : 18 décembre 2013

3.1.5. Achat d'un tracteur-tondeuse

M. le Président Jacques Bersier donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère de l'édilité et voirie.

M. Alain Bürgy nous informe que le tracteur-tondeuse utilisé actuellement nécessite d'importantes réparations. Au vu du montant à investir et déjà investi, le Conseil communal a décidé de le changer. Il ne s'agit pas du véhicule utilisé pour le terrain de football mais pour les différentes surfaces engazonnées de la commune. Quelques informations sont données au sujet du tracteur actuel :

→ Modèle, type :	HONDA
→ Date d'acquisition :	2006
→ Heures de fonctionnement :	pas de compteur
→ Surface entretenue :	env. 7'000 m ²

Il précise qu'en ce qui concerne les surfaces concernées par le réseau écologique qui se met en place à Cugy, ces dernières ne sont pas comptées dans la surface mentionnée ci-dessus. Une discussion aura lieu avec le responsable de ce réseau écologique pour sortir ces surfaces et les entretenir selon les directives.

Rapport de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière donne un préavis favorable pour le remplacement du tracteur-tondeuse pour le service de voirie.

La parole est donnée aux groupes.

Mme Séverine Berger nous informe que le groupe « Unité communale » approuve l'achat d'un tracteur-tondeuse.

M. Samuel Liniger relève que le groupe « Unis pour Cugy » s'est posé quelques questions ; ils ne remettent pas en question le travail de la voirie ni le besoin de matériel performant pour effectuer leur travail mais le matériel choisi leur paraît d'un prix excessif vu l'état financier de notre commune. Ils se sont également posé la question de savoir qu'elles sont les zones communales à tondre par ce tracteur et suite à la mise en place du réseau écologique de l'agriculture dans notre commune, il sera demandé de ne plus tondre certaines zones qui le sont actuellement ce qui diminue le travail de cette machine et son besoin de performance. C'est pour cette raison que le groupe « Unis pour Cugy » refuse l'investissement de Fr. 13'000.- pour l'achat de ce tracteur-tondeuse.

M. Pascal Bersier nous informe que le groupe « Parti Socialiste » approuve l'achat d'un tracteur-tondeuse.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président relève que les explications données par le conseiller communal responsable au sujet des surfaces à tondre et des endroits ont été claires et par conséquent il soumet l'investissement de Fr. 13'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 22 Avis contraire : 7 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont acceptés.

DATE : 18 décembre 2013

3.1.6. Réaménagement de la traversée du chemin forestier sur un affluent du ruisseau de Chaux

M. le Président Jacques Bersier donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des chemins.

M. Alain Bürgy nous informe que nous avons signalé, au Service des Ponts et Chaussées, le problème de débordement au ruisseau de Chaux en cas de fortes pluies. Une vision locale a été effectuée sur place le 15 mars 2013. L'autorisation pour le réaménagement de la traversée du chemin forestier sur ce ruisseau nous a été accordée le 13 mai 2013 par le Service des Ponts et Chaussées, secteur des lacs et cours d'eau. Dès lors, le Conseil communal va entreprendre ces travaux dans le courant du printemps 2014, ceci sous réserve de l'acceptation du crédit. Il s'agit du changement du tuyau par un diamètre supérieur afin d'absorber l'écoulement des eaux en cas de fortes pluies. Ces travaux seront exécutés par nos employés communaux, le montant du crédit concerne l'achat de matériel et la location d'engins. Suite à une remarque pertinente d'un conseiller général, qui a relevé que le chemin forestier est emporté après chaque forte pluie par l'affluent du ruisseau de Chaux, le Conseil communal a effectué une vision locale avec M. Sauterel du LCE, puis nous avons reçu une autorisation d'effectuer ces travaux de réaménagement. Il nous présente, au moyen du beamer, la situation actuelle et future de ce tronçon.

Rapport de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

La commission financière donne un préavis favorable au réaménagement d'un chemin forestier à la Grange-des-Bois dessus.

La parole est donnée aux groupes.

Mme Séverine Berger nous informe que le réaménagement de la traversée du chemin forestier sur le ruisseau Chaux est accepté par le groupe « Unité communale ».

M. Guido Flammer nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » accepte cet investissement. Il se permet toutefois de nous donner quelques informations sur l'historique de ce chemin. En son temps la commune de Cugy avait fait opposition à l'amenée d'eau suite à la création du chemin bétonné dans le cadre du remaniement parcellaire de Vesin. Elle n'a pas eu gain de cause car tous les ingénieurs ont prouvé avec leurs calculs que le bassin de rétention et le passage serait suffisant. Aujourd'hui ce sont peut être les mêmes ingénieurs qui nous disent que l'on peut changer, ce qui est dommage car pour le chemin, de par le remaniement, la confédération aurait pu participer aux coûts.

M. Pascal Bersier nous informe que le groupe « Parti Socialiste » approuve le réaménagement de la traversée du chemin forestier.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 10'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

3.1.7. Achat de terrain Zone Intérêt Général (ZIG)

DATE : 18 décembre 2013

M. le Président Jacques Bersier donne la parole à M. Bernard Grandgirard, responsable du dicastère de l'aménagement.

M. Bernard Grandgirard nous présente la zone en question et nous informe que lors du Conseil général de décembre 2012, le Conseil communal a informé le Conseil général qu'il restera vigilant et continuera durant toute la législature à adopter une gestion en accord avec les besoins actuels et à planifier une vision à moyen et long terme. Le Conseil communal va s'en tenir aux priorités prévues avec le souci d'une appréciation permanente de la situation et en tenant compte des éventuelles opportunités qui seront présentées. Il propose et proposera des investissements auxquels on n'échappe pas et des investissements pour lesquels il y aura une réelle justification. Cet investissement en est un et compte tenu de tous les éléments et selon l'avis de l'ensemble du Conseil communal, il est jugé important et prioritaire. En complément du message, il nous donne quelques informations sur cet objet : le terrain en question est composé de deux parties de parcelles, soit 7'530 m² sur la parcelle no 268 propriété de M. Gérard Bersier et 4'420 m² sur la parcelle no 267 propriété de l'Hoirie Paul Marmy. L'article no 269 étant propriété de la commune déjà en partie en zone d'intérêt général. Pour rappel une demande de crédit d'investissement ne doit pas être assimilée à une dépense immédiate. Il en est ainsi avec tous les projets d'envergure qui, selon, peuvent s'étaler sur plusieurs années ou être dépendant de conditions diverses quant à leur utilisation ou mise en œuvre. Dans ce cas, il l'est, sous réserve de l'approbation de notre plan d'aménagement local qui devrait l'être dans le courant 2014. Cet investissement est conforme à la planification financière qui a été présentée au mois de septembre de cette année. Cette demande intervient aujourd'hui afin d'éviter une demande de crédit d'investissement en cours d'année, selon le souhait du Conseil général. C'est un signal donné à l'exécutif pour entreprendre les démarches envers les propriétaires afin de concrétiser cet achat avec négociation d'un plan de financement qui sera lui-même présenté au Conseil général. En cas d'acceptation il ne sera pas nécessaire d'établir de pacte d'emption devant notaire d'où une économie d'environ Fr. 10'000.-. Pour rappel, des conventions ont été négociées avec les propriétaires en début d'année. Les prix convenus sont basés sur 2013 avec adaptation en rapport de l'évolution du prix du terrain à bâtir dans la commune. Il est difficile d'estimer l'influence sur les transactions de la nouvelle LAT, loi sur l'aménagement du territoire suisse, mais dans tous les cas cela ne sera pas à l'avantage de la commune, ni d'ailleurs des propriétaires concernés. Il se pourrait même que cet achat soit rendu impossible en considération de la problématique de la diminution des terres agricoles (SDA), dans tous les cas, le plus tôt sera le mieux. Il faut également relever que la commune encaisse des biens immobiliers sur ces transactions, ce qui représente, sur le montant total, un montant estimé à Fr. 50'000.-. Si, propriété de la commune, ces terrains seront loués comme parchets communaux dans les délais légaux, jusqu'à réalisation d'un projet. En cas d'achat de ces terrains, le montant versé servira aux propriétaires afin de mettre en œuvre l'équipement de la zone résidentielle faible densité en amont. Il relève les risques encourus de ne pas approuver cet investissement pour l'année 2014. Ce terrain ne peut pas être acheté par une autre personne que la commune du moment qu'il est affecté à la zone d'intérêt général donc il ne va pas nous filer entre les doigts si on attend une année. En revanche seule l'évolution du prix du terrain à bâtir à Cugy doit convaincre de ne pas reporter cette décision à plus tard. Un graphique montre les prix stipulés dans le village de Cugy qui depuis l'an 2000 est de plus de Fr. 90.- le m². Sur les cinq dernières années, c'est une augmentation moyenne d'environ Fr. 10.- par m² par année. Le Conseil communal s'engage à trouver le meilleur arrangement avec les propriétaires mais c'est une tâche qui prend du temps et les démarches concernent de nombreuses personnes. Le risque que les interlocuteurs changent existe, hoirie, successions ne facilitent pas les négociations. C'est pour toutes ces raisons que le Conseil communal a approuvé cet investissement pour le budget 2014 afin qu'il ne soit pas en conflit avec d'autres investissements qui ne pourront pas être repoussés, comme par exemple les EMS, les écoles, etc... Le train ne passe que

DATE : 18 décembre 2013

rarement deux fois dans ce genre d'affaire. Le bien foncier est certainement la valeur financière la plus sûre actuellement et le fonds propre de tout projet privé ou public. Pour rappel :

- 12'000m² de terrain à bâtir en Zone d'Intérêt Général
- Conventions signées avec les propriétaires
- Crédit d'investissement de Fr. 900'000.- en accord avec la planification financière
- Plan de financement à négocier avec les propriétaires et ensuite présenté au Conseil général

Rapport de la commission financière, M. Jean-Pierre Grandgirard.

Il nous informe que ce poste du budget a suscité un vif débat auprès de la commission financière. Il est en effet dangereux, voir téméraire d'arriver avec une telle dépense, l'année qui suit une augmentation d'impôts qui n'a pas été facile à digérer. Il est en effet exclu de revenir dans ces prochaines années avec une nouvelle augmentation d'impôts.

Ce terrain a été mis en zone d'intérêt général par le PAL, qui est actuellement en consultation à l'Etat. La commission financière est tout à fait d'accord qu'il faudra l'acquérir, car cette zone représente un intérêt non négligeable pour notre commune. Elle pense toutefois qu'il est prématuré de procéder à cet achat, alors que le plan d'aménagement n'est pas en vigueur. La commission financière a également émis le vœu auprès du Conseil communal, de proposer le paiement de cette somme aux deux propriétaires, sur 2 voir 3 années, ce qui est un avantage non seulement pour l'acheteur mais aussi pour les vendeurs.

Dans son message, le Conseil communal communique qu'il étudiera la possibilité de payer en plusieurs fois, ce que la commission financière approuve, et qui permettra de rouvrir le débat une fois qu'un plan de financement concret sera présenté.

Au risque de devoir revoir le prix de cet objet, ce qui n'est pas certain, la commission financière propose de renoncer à cet achat cette année et d'attendre l'entrée en vigueur du nouveau PAL pour reprendre la discussion. Elle donne donc un préavis négatif à cette dépense telle qu'elle est présentée lors de notre rencontre avec le Conseil communal.

La parole est donnée aux groupes.

Mme Séverine Berger nous informe que le groupe « Unité communale » salue le sens de l'anticipation du Conseil communal. Une large majorité dans leur groupe est persuadée que cet agrandissement est essentiel pour le développement de notre commune. Nous avons ce soir l'occasion d'acquérir une zone idéalement située pour créer, ce que nous pourrions appeler, un cœur social pour nos générations futures. C'est dans cette perspective d'avenir que le groupe « Unité communale » encourage à saisir cette opportunité.

M. Vincent Grandgirard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » adhère complètement aux arguments présentés par la commission financière. Il relève en particulier que le PAL n'est pas en vigueur, qu'il y a toujours des oppositions, et qu'un processus de fusion est en cours. Pour toutes ces raisons leur groupe refuse aujourd'hui cet investissement.

M. Pascal Bersier nous informe que le groupe « Parti Socialiste » a longuement discuté de cet achat proposé par le Conseil communal. Ce terrain, actuellement en zone agricole, sera mis en zone d'intérêt général lorsque le PAL sera entré en vigueur ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Il pense qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs et de ne pas se précipiter dans cet achat, surtout que nos finances nous demandent d'être prudents et de différer les importants investissements déjà votés et non réalisés. Ils sont tout à fait d'accord que ce terrain représente un intérêt important pour notre communauté mais rien ne presse

DATE : 18 décembre 2013

de l'acquérir avant qu'il ne soit réellement en zone d'intérêt général. Le groupe socialiste s'oppose donc à cet achat tel qu'il est présenté cette année.

M. Dominique Torche demande si on peut vraiment comparer un terrain en zone à bâtir qui répond au prix du marché à l'offre et à la demande avec une évolution de Fr. 90.- au m² comme présenté, avec un terrain d'intérêt général où il n'y a pas d'offre et de demande puisque ce terrain ne peut pas échapper à la commune ? Cette question est primordiale puisque l'argument principal de l'achat de ce terrain aujourd'hui c'est l'évolution du prix d'aujourd'hui au prix de demain.

M. Bernard Grandgirard répond que ce sont les termes de la convention passée avec les différents propriétaires et effectivement l'évolution du prix de ces terrains est fixée par rapport au prix du terrain à bâtir non équipé. Il faut également savoir que c'est un grand sacrifice de la part des propriétaires de se voir contraints de mettre un terrain en zone d'intérêt général. Ils perdent un certain pouvoir sur l'affectation de ces terrains.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'investissement de Fr. 900'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « aménagement du territoire » se montera à Fr. 58'500.-. décomposé par l'amortissement obligatoire de 4% l'an (Fr. 36'000.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2,5% l'an (Fr. 22'500.-), selon l'intérêt moyen.

Vote :

Approbation : 13 Avis contraire : 16 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont refusés.

3.2. Budget de fonctionnement

M. le Président Jacques Bersier donne la parole à Mme la Syndique Nadia Savary, responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ce budget de fonctionnement.

Mme Nadia Savary salue les personnes présentes. Elle nous informe que pour l'année 2014, le Conseil communal présente un budget qui se solde par un bénéfice de Fr. 21'286.87 La hausse d'impôt acceptée pour 2013 permet de présenter un budget équilibré avec le dégagement d'un léger bénéfice pour le bon fonctionnement du ménage communal. Ceci dit, il ne nous permet de loin pas de baisser notre vigilance. C'est pour cela que le Conseil communal veut tout de même mettre un bémol aux propos de la commission financière qui dit, dans son rapport, qu'il est exclu de revenir dans ces prochaines années avec une nouvelle augmentation d'impôts. Le Conseil communal ne peut pas certifier ces propos en l'état, même s'il fera tout pour repousser cette échéance. Il suffit de lire les journaux sur les comptes-rendus des assemblées communales et des différents Conseils généraux dans tous les districts de ce canton pour se donner une idée de la situation. Elle se permet de ne pas passer de manière détaillée ce budget mais elle fait part d'explications et de constats :

- Le budget de fonctionnement 2014 tient compte de l'augmentation de la population +52 habitants, des mesures structurelles d'économie de l'Etat et bien sûr de l'augmentation des charges liées qu'elles soient régionales ou cantonales.
- A ce propos, le budget du service social explose, non pas lié à une mauvaise gestion, mais à l'augmentation des demandes, effet de société et la nouvelle loi sur le chômage, votée en 2010, et qui péjore l'aide sociale depuis une année avec ses effets. De plus, à ce poste,

DATE : 18 décembre 2013

les mesures structurelles d'économies de l'Etat auront aussi leur effet puisque l'Etat diminuera les subventions des primes à l'assurance maladie.

- Le poste aide et soins à domicile augmente aussi fortement, mais heureusement il est un peut contrebalancé par la bonne maîtrise des coûts des homes médicalisés de la Broye. Cette augmentation n'est pas à long terme une mauvaise augmentation à condition que le budget pour les homes soit continu ces prochaines années. Et très logiquement les frais d'indemnités forfaitaires augmentent aussi puisque c'est fortement lié à l'ASDB.
- L'augmentation de notre participation aux écoles enfantines est due au dernier train d'ouverture des classes enfantines dans les grandes villes. A futur, il devrait être plus stable.
- Nous avons aussi une forte diminution de produits sur l'impôt cantonal des véhicules due aux MSE.
- Concernant le ménage communal propre, le message distribué indique les détails de certains postes qui pourraient susciter des questions.
- A souligner quand même qu'une inconnue reste quand à l'ouverture des pavillons scolaires. La mise à l'enquête sera faite d'ici peu, car on doit anticiper, mais cela va sans dire que nous n'allons pas les construire si on n'ouvre pas de classes. La décision tombera au printemps.
- Enfin, il est à noter qu'un rideau pour la salle polyvalente a été mis au budget 2014.
- Pour terminer elle fait remarquer que le Conseil communal reste prudent quant à l'évaluation des recettes fiscales dont le calcul est effectué par le Conseil communal avec la boursière, laquelle est remerciée.

Mme Savary reste à disposition pour répondre aux remarques ou questions. Par contre, suite au refus de l'investissement de Fr. 900.000.-, elle demande au Président du Conseil général de vouloir faire adopter le budget 2014 sans les imputations internes liées à cet objet d'un montant de Fr. 58.500.-. Par conséquent, si le Conseil gééral accepte le budget 2014, il se soldera par un excédent de produits de Fr. 79'686.87 pour un montant de charges Fr. 5'865'554.23 soit une marge positive de 1,56%.

M. le Président Jacques Bersier remercie Mme la Syndique pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Conformément au mandat qui leur a été confié, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2014. Celui-ci présente pour la première fois depuis bien des années un excédent de revenu de Fr. 21'186.87. La commission financière a examiné point par point tous les postes de ce budget et nous fait part de ses observations.

Assemblée communale et administration communale

Les postes assemblée communale et administration générale ne demandent pas de commentaires particuliers, si ce n'est que les frais de fonctionnement du Conseil général ont été revus à la baisse, vu que 4 séances par année suffisent pour traiter les affaires le concernant.

Police du feu

La dépense de Fr. 52'820.65 prévue comme participation au CSPI Les Verdières est conforme à la convention passée l'année dernière et la réduction des effectifs se poursuit normalement.

DATE : 18 décembre 2013

Administration scolaire

L'implantation de 2 nouveaux modules, donc 2 classes, est prévue au budget pour un montant de Fr. 35'000.-, ainsi que Fr. 25'000.- pour la location pendant 5 mois. Toutefois, cette dépense sera effective que si le nombre d'élèves augmente sensiblement avec la mise en location des nouveaux immeubles locatifs de la Vaudoise et des Morvan.

Sport, piscine, centre sportif

Un montant de Fr. 7'000.- est prévu pour le changement du rideau de la salle. En demandant longtemps tout arrive.

Routes communales, génie civil

Fr. 34'000.- sont prévus pour l'entretien de nos routes communales, montant qui semble correct au vu des travaux à effectuer.

Trafic régional

La commission financière remarque avec plaisir que le produit des titres de transports CFF commence à dépasser les frais d'achat, ce qui est réjouissant.

Approvisionnement en eau – protection des eaux

La commission financière constate que ces 2 postes sont pratiquement équilibrés, et que les taxes d'eau et d'épuration ne pourraient donc que baisser.

Ordures ménagères – location de conteneurs

Le Conseil communal doit suivre attentivement l'évolution des coûts de ce poste. Si des économies peuvent encore être réalisées au niveau des compacteurs, le traitement des branches et autres déchets verts viendront augmenter les frais d'élimination. La commission financière remercie le Conseil communal de les tenir au courant de l'évolution de la situation avec les autorités de l'Etat.

Aménagement du territoire

L'imputation interne des intérêts et des amortissements tient compte, pour un montant de Fr. 58'500.- de l'achat du terrain proposé dans les investissements.

Impôts

La commission financière prend note que le Conseil communal joue la prudence en ne majorant que de 2% les rentrées des impôts de 2014. Elle espère ainsi avoir de bonnes surprises dans les comptes.

Immeubles patrimoine financier

Un montant important de Fr. 50'000.- est prévu pour la réfection du toit plat de la voirie. La commission financière est septique quant à la réalisation de toits plats qui finissent tous par couler et ce qui arrive semble donner raison. De toute façon, il faut remédier à cet état de fait et la commission financière fait confiance au Conseil communal pour trouver la meilleure solution, afin de procéder à la remise en état de ce bâtiment, dans le cadre de la dépense budgétée.

En conclusion, la commission financière félicite le Conseil communal pour la présentation de ce budget réaliste, qui tient compte de l'augmentation des dépenses liées, dues aussi à la population de notre commune qui ne cesse d'augmenter.

Elle donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2014, en espérant qu'aucune mauvaise surprise ne vienne contredire les prévisions.

La parole est donnée aux groupes.

DATE : 18 décembre 2013

M. Jean-Sébastien Rey nous informe que le groupe « Unité communale » sur la base du message du Conseil communal du 3 décembre et de son annexe, des débats lors de sa séance de groupe, propose à la majorité des membres, d'accepter le budget de fonctionnement 2014 qui prévoit un bénéfice.

M. Laurent Overney nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a étudié avec attention le budget de fonctionnement 2014. Leur groupe accepte à l'unanimité ce budget qui présente un excédent de produits de Fr. 79'686.87. A relever que ce budget est allégé de Fr. 58'500.- suite au refus de l'achat de terrain. A relever également en 2015 la fin de la subvention de Fr. 51'000.- pour l'école enfantine. Pour terminer il remercie les conseillers responsables des différents dicastères pour leur rigueur et efficacité et à l'administratrice pour son objectivité. Le groupe « Unis pour Cugy » recommande d'accepter ce budget 2014.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » constate avec plaisir que le budget de fonctionnement revient dans les chiffres noirs. Il constate que le Conseil communal a fait preuve de rigueur dans l'élaboration de ce budget et que les charges liées et décidées par l'Etat représentent toujours une part plus importante du ménage communal. Il serait temps que nos députés en prennent conscience et réagissent avant que la situation de notre commune devienne catastrophique. Ils approuvent donc le budget de fonctionnement et remercient le Conseil communal pour son bon travail.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président relève que suite au refus de l'investissement de Fr. 900'000.- et de ses imputations internes de Fr. 58'500.-, le budget de fonctionnement 2014 présente un bénéfice de Fr. 79'686.87 au lieu de Fr. 21'186.87. Il soumet ce budget au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 1

Le budget de fonctionnement 2014 est accepté à la majorité.

4. REPRISE DES INFRASTRUCTURES DU QUARTIER « CHEMIN GUILLAUME »

M. le Président Jacques Bersier donne la parole à M. Alain Bürgy, conseiller communal.

M. Alain Bürgy nous informe que le quartier « Chemin Guillaume » situé sous la ligne de chemin de fer est terminé. La commune doit reprendre les infrastructures ce qui veut dire les routes, les conduites d'eau et d'épuration et procéder à l'installation de l'éclairage public. Pour cela, elle doit obtenir l'aval du Conseil général afin de procéder à l'inscription au Registre Foncier. Les plans du quartier et des infrastructures nous sont présentés au beamer. Les ouvrages sont conformes à l'exécution.

La parole est donnée aux groupes.

M. Jonathan Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » accepte à l'unanimité des personnes présentes la reprise des infrastructures du quartier « Chemin Guillaume ».

Mme Marie-Claude Borgognon nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » donne son aval pour la reprise des infrastructures du quartier « Chemin Guillaume ».

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » accepte la reprise des infrastructures du quartier « Chemin Guillaume ».

DATE : 18 décembre 2013

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet la reprise des infrastructures du quartier « Chemin Guillaume » au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La reprise des infrastructures du quartier « Chemin Guillaume » est acceptée à l'unanimité.

5. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Jacques Bersier donne la parole au Conseil communal pour différentes informations communales.

M. Bernard Grandgirard :

PAL : le dossier a été transmis au SeCA le 5 décembre 2013 pour examen final. La mise à l'enquête complémentaire n'a pas suscité d'opposition et les décisions concernant les oppositions formulées lors de l'enquête principale ont été transmises aux personnes concernées. Durant cette période transitoire, pour tout dossier d'enquête, le Conseil communal devra demander l'effet anticipé de l'acceptation du PAL.

Immeuble appartements protégés : la situation depuis le dernier Conseil général du mois de septembre est : les plans d'implantation ont été présentés aux propriétaires voisins concernés le 16 octobre dernier. Nous avons également eu deux entretiens avec la Vaudoise et durant la discussion une nouvelle proposition d'aménagements extérieurs nous a été présentée. Il s'agit d'une correction de l'accès au parking souterrain et cette correction allait dans le sens des demandes du service des biens culturels. Ces aménagements ont été présentés au SeCA et au SBC au mois de novembre ainsi que les offres des architectes-paysagistes ; nous avons reçu une réponse positive de ces services en date du 5 décembre dernier. Concernant la prolongation du droit de réméré, un avenant au contrat de vente, devrait être signé début 2014. Nous avons eu une bonne écoute de la part des propriétaires concernés.

Suite du dossier :

- présentation de la modification des aménagements aux propriétaires voisins, partenaires
- mandater l'architecte-paysagiste
- mise à l'enquête par la Vaudoise de la modification de l'accès
- modification + mise à l'enquête de la modification du PAD, après une information et l'accord de tous les propriétaires concernés
- étudier un accord entre les différents partenaires concernés pour réalisation du projet

Gravières : suite à la demande du Conseiller général Fabrice Bersier au Conseil général du 24.04.2013 de savoir où en est le dossier de la zone d'exploitation de gravier « Les Vernettes », il nous fait un historique de ce dossier :

En 2009, dans le cadre de la modification du plan directeur cantonal, le nouveau Plan Sectoriel pour l'Exploitation des Matériaux (PSEM) a été mis en consultation. L'ACF nous a transmis sa prise de position le 27.07.2009. La commune a été sollicitée par 2 entreprises privées. Il précise que la compétence communale selon la LATeC, c'est l'affectation des zones. La commune, en date du 27 août 2009 a répondu à la consultation qu'elle maintenait la situation actuelle en ce qui concerne les gravières, c'est-à-dire le maintien des ressources à préserver. Cette décision a été prise lors de la précédente législature tenant compte des éléments à disposition à ce moment-là. La révision du PAL a repris cette décision ; la révision du PAL est un dossier terminé puisque le dossier se trouve en consultation au

DATE : 18 décembre 2013

SeCA. Dès lors, la commune ne souhaite pas de nouvelle demande avant l'approbation définitive de notre PAL. Cela pourrait mettre en péril l'acceptation de notre PAL.

Le 14 octobre 2013, le conseil communal a été sollicité par une entreprise privée. Nous avons eu un entretien avec cette dernière et nous préparons une réponse qui ira dans le sens des informations données ce soir. Il tient à préciser qu'il ne faut pas confondre : les gisements, les secteurs à exploiter et les ressources à préserver. Toutes les informations sont accessibles sur le site du SeCA sous www.fr.ch/seca/.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que le chantier du Savua avance bien. La première étape s'est arrêtée un peu avant la Ruelle du Bugnon et a été recouverte avec la première couche de revêtement voté lors de la dernière séance du Conseil général et les travaux reprendront en début d'année prochaine selon les conditions météorologiques.

Le Canton va refaire le rond-point supérieur de Vesin ainsi que la route direction Aumont et Ménières et comme de coutume, un contrôle des conduites qui passent dessous a été réalisé et ce dernier a révélé quelques soucis quant à l'état du collecteur communal. Le Conseil communal étudie la meilleure solution pour cette réparation et il n'est pas exclu qu'une demande d'investissement soit présentée lors du prochain Conseil général car ceci n'a pas pu être étudié pour ce soir. La commune souhaite profiter des travaux du canton afin de diminuer les coûts pour la commune.

M. Jean-Gabriel Meylan rappelle que lors de la séance du mois de décembre 2012, lorsque le Conseil général a validé la convention pour le nouveau corps des sapeurs-pompiers, il a été expressément demandé que dans les informations du mois de décembre de cette année il y ait un état des lieux des effectifs.

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'actuellement tous les sapeurs sont rassemblés sous le corps CSPI. L'organisation a été mise en place par l'Etat major central. Des sections ont été créées. Au niveau des investissements, les demandes d'offres ont été remplies mais pas encore toutes reçues par rapport à l'achat des véhicules. La priorité a été mise sur la réorganisation au niveau des hommes. La diminution de l'effectif est en bonne voie et l'on devrait atteindre les objectifs d'ici la fin 2014.

Mme Nadia Savary :

Fusion : la procédure présentée ce soir est, d'un commun accord, identique pour les 5 communes concernées par la fusion. Les communes sont Cugy-Fétigny-Ménières-Nuvilly-Les Montets. C'était une volonté des 5 Conseils communaux de s'engager dans un projet de fusion. La superficie représente 32,62 km². La population, selon la statistique au 31.12.2012, représente 4'435 habitants. En prévision, si nous fusionnons au 01.01.2016, nous devrions atteindre les 5'000 habitants voir plus. La structure du projet est composée d'un comité de pilotage composé des syndics des 5 communes avec les suppléants qui sont les vice-syndics selon les communes ou un conseiller communal. M. Yves Menoud, syndic de Bulle, dirige notre projet de fusion, donc Chef de projet, et M. Daniel Fasel est secrétaire. Quatre groupes de travail ont été mis en place selon les dicastères et il est important de relever que chaque conseiller communal responsable d'un dicastère est présent dans le groupe de travail respectif. Procédure : l'inventaire par groupe de travail a été effectué. L'analyse des éléments de chaque commune se fait actuellement et projection au vu d'une fusion des communes. Au fur et à mesure de l'analyse, certaines projections peuvent déjà se faire.

En ce qui concerne le financement, un budget est prévu sur 2 ans (2014 et 2015) et cela représente environ Fr. 50'000.- (conduite du projet, secrétariat, prestations de tiers, etc.), soit Fr. 11.- par hab. pour 2 ans, ce qui signifie Fr. 5.50 par an par hab. Les prestations de tiers sont prévues si par exemple nous devrions faire appel à une entreprise ou autre par

DATE : 18 décembre 2013

exemple pour les armoiries. Le financement s'étend jusqu'à la séance d'information comprise.

Au niveau du calendrier : inventaire → mai à août 2013 ; février 2014, après l'analyse et le travail de tous les groupes, consolidation et compléments si nécessaire ; par exemple réunion des 5 budgets communaux 2014. Concernant le calendrier des groupes de travail, il est tenu. Le comité de pilotage se réunit chaque fois entre les séances des groupes de travail. Il est prévu de présenter le rapport aux exécutifs en mars-avril 2014. La séance d'information à la population de chaque commune à la fin du printemps 2014 et après cela interviendra la fin du financement. Il n'a pas encore été décidé si l'on fait un vote consultatif ou pas. La convention, selon la loi sur les communes, doit être déposée au plus tard le 30 juin 2014 si on veut recevoir les subventions et ensuite arrive le vote aux urnes pour une fusion au 1^{er} janvier 2016.

Concernant le règlement sur les chiens, la décision du Conseil communal fera partie de l'ordre du jour de la séance du CG du mois d'avril 2014.

Pour terminer elle informe l'assemblée que le bureau communal sera fermé du 24 décembre 2013 au 5 janvier 2014.

M. Dominique Torche demande si le Conseil général intervient dans ce processus, par exemple sur la décision pour le vote consultatif ? Est-ce l'exécutif ou le législatif qui décide ?

Mme Nadia Savary répond que dans un premier temps ce sont les membres de l'exécutif qui sont dans les groupes de travail qui vont décider d'un vote consultatif et ce sera annoncé. Selon la décision qui a été prise il peut y avoir des réactions et ensuite on peut toujours revenir en arrière et revoir la question.

6. DIVERS

M. le Président Jacques Bersier donne la parole aux conseillers généraux.

M. Jacques Monnard nous informe, au nom du petit comité qui s'est retrouvé pour poursuivre l'action « Un geste pour ma forêt », que celle-ci se déroulera le samedi matin du 5 avril 2014, et qu'elle prendra ses quartiers cette fois au stand de tir de Vesin. Cette date, déplacée sur le week-end, concorde avec les journées cantonales dévolues à de telles actions. Il invite donc les personnes présentes à l'inscrire dans leur agenda et à en faire publicité ! A voir vers quel canal de communication se tourner encore, puisque « Le Lien » n'est pas assuré de sortir dans l'intervalle... Retenez en outre qu'au bout de la crémaillère, chaudron & potion de notre ami Jean-Pierre nous ragailardiront de nos efforts, à midi !

M. le Président Jacques Bersier remercie M. Monnard et invite tout en chacun à participer à cette journée.

Il profite des divers pour communiquer à chaque groupe les dates des séances du Conseil général pour l'année 2014 :

- 30 avril 2014
- 02 juillet 2014
- 24 septembre 2014
- 17 décembre 2014

DATE : 18 décembre 2013

Les conseillers généraux ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Président Jacques Bersier tient à remercier les membres du Conseil communal et les employés communaux pour le travail effectué et leur collaboration. Il félicite Mme Nadia Savary pour sa nomination à la présidence des communes du canton. Nous pouvons être très fiers d'avoir notre syndique qui occupe ce poste. Elle est félicitée par acclamation.

Mme Nadia Savary remercie le président pour ses propos et l'assemblée pour ses applaudissements. Cette dernière tient à remercier tous les collaborateurs administratifs et employés communaux pour le travail exécuté et apprécié tout au long de l'année et elle demande au Conseil général de les applaudir chaleureusement. Elle remercie également les membres du Conseil général pour leur travail et profite, au nom du Conseil communal, de leur souhaiter à toutes et tous des vœux de fin d'année.

Pour clore cette assemblée, M. le Président Jacques Bersier souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et nous invite à partager le verre de l'amitié offert par la commune.

La séance est levée il est 21 h 45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Bersier

Sylvia Bersier